



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2402 080

Le 15 février 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 février 2024, visant à obtenir le pourcentage des effectifs policiers de la Sûreté du Québec issu de minorités visibles, et ce, pour les 10 dernières années.

Nous vous référons à la section « Rapport annuel de gestion » dans les publications sur le site Internet de la Sûreté du Québec : <https://www.sq.gouv.qc.ca/organisation/publications/> . Vous retrouverez l'information recherchée dans chaque rapport annuel de gestion à la section intitulée « Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, autochtones et personnes handicapées ».

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Annie Pham
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels